

## Compte rendu de la réunion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, le régime de la RSI a été aligné sur le régime de la sécurité sociale. Il a ainsi été rappelé les cotisations sociales obligatoires, à savoir :

- Régime de retraite de base servant notamment au calcul des trimestres de retraite sachant que la base minimale annuelle est passée depuis le 1/1/2014 à 600 fois le smic, soit 5658 euros, et que le plafond annuel est de 37.548 euros pour 2014, le calcul du taux plein (50%) étant toujours calculé sur les 25 meilleures années, au prorata des régimes salarié et non salarié,
- Régime complémentaire donnant droit à des points retraite, sachant que le revenu perçu est estimé entre 20 à 25% du revenu de la retraite de base,
- Invalidité Décès donnant droit à un capital de 7509 euros pour le décès, et une indemnité d'invalidité de 50% de la moyenne des revenus des 10 meilleures années, pendant 3 ans maximum, puis 30% voire 50% en cas d'invalidité totale, versées jusqu'à l'âge légal de la retraite,
- Assurance santé permettant d'obtenir une indemnité journalière en cas d'arrêt temporaire de travail, calculée sur la base du revenu moyen des 3 dernières années, et comprise entre 20,57€ et 51,44€ par jour pour 2014. L'indemnité est versée à partir du 4<sup>e</sup> jour en cas d'hospitalisation et du 8<sup>e</sup> jour en cas de maladie ou d'accident,
- Les allocations familiales versées dans les mêmes conditions que les salariés.

Les questions abordées : l'avenir du régime RSI, le risque de cessation de paiement annoncé en 2017, l'obligation de payer des cotisations sociales en France, les majorations en cas d'erreur dans les revenus estimés déclarés à la RSI.

Madame PAULET a été invitée à revenir en septembre pour apporter des précisions sur la législation des prochains mois sur le thème de la retraite, **et elle se propose de procurer aux clients qui le souhaitent leur bilan retraite personnalisé ainsi que l'estimation de leur pension.** Un mailing sera envoyé pour vous donner la date.

Madame PAULET se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Vous pouvez obtenir un rendez vous en appelant au 01.70.13.98.12.

